

LA FONPRO AUGMENTE FORTEMENT SON SOUTIEN FINANCIER

UNE EXCELLENTE NOUVELLE POUR LES EMPLOYÉS DES ENTREPRISES VAUDOISES QUI SOUHAITENT PRÉPARER UN BREVET OU UN DIPLÔME FÉDÉRAL :

Très sensible à l'intérêt pour l'économie de bénéficier de personnel hautement qualifié, la FONPRO a décidé, dès ses débuts, d'allouer une partie importante de son budget au soutien financier des personnes qui entreprennent une formation professionnelle supérieure, souvent très coûteuse.

Depuis 2010 ce sont plus de 600 candidats suivant des formations menant à des brevets et diplômes fédéraux qui ont déjà bénéficié d'un soutien financier direct pour leurs frais de formation et d'inscription aux examens.

Dans le but d'encourager un nombre toujours plus important d'employés des entreprises vaudoises à se lancer dans une formation professionnelle supérieure tout en travaillant, le Conseil de Fondation a décidé d'augmenter son soutien financier au profit de ces derniers.

Quel est le montant de l'aide accordée ?

Pour les frais de formation, un acompte de CHF 1'000.- pourra être versé sur demande dès ce montant engagé personnellement par le candidat. Le solde sera versé en fin de parcours pour les frais de formation et, une fois l'examen passé, pour la taxe d'examen en remplissant deux demandes distinctes sur le site www.fonprosup.ch. Le montant maximum de l'aide est détaillé ci-dessous.

| | Dès le 1 ^{er} janvier 2014 |
|--------------------|--|
| Frais de formation | 75% de la formation (plafonnés à CHF 7'500. -) |
| Frais d'examens | L'intégralité des frais d'examens (plafonnés à CHF 3'000. -) |

Quelles sont les conditions d'octroi?

- La FONPRO étant exclusivement alimentée par les entreprises vaudoises, le demandeur doit faire état, au moment du dépôt de la demande, d'un emploi dans une entreprise située dans le canton de Vaud.
En principe, les indépendants ou les personnes au chômage ne peuvent pas présenter de demande de soutien financier.
- Le demandeur doit payer personnellement tout ou partie des frais de formation et d'examen.
- Les employés dont les frais de formation sont partiellement pris en charge par leur employeur peuvent également faire une demande d'aide pour le solde restant à leur charge.

Comment déposer une demande de soutien financier ?

- Il suffit de remplir le formulaire de demande en ligne disponible sur le site internet suivant www.fonprosup.ch et de joindre tous les documents demandés sous format électronique.
- Seules les demandes faites via le formulaire en ligne, de même que les dossiers complets seront traités.

